ADHÉSION DE L'ALGÉRIE À L'OMC

Cafouillage au sommet

L'Algérie adhérera à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a assuré le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, jeudi dernier lors de la 17e réunion tripartite gouvernement-syndicat-patronat.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - En présence notamment du ministre du Commerce, Amara Benyounès, le Premier ministre a toutefois laissé entendre que le gouvernement n'était pas disposé à adhérer à l'organisation multilatérale, coûte que coûte et rapidement. L'Algérie adhérera à l'OMC «quand vous serez prêts», dira Abdelmalek Sellal aux présidents et dirigeants des organisations patronales et associations professionnelles. En d'autres termes, le responsable de l'exécutif estime que la date de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC (2015, 2016 ou 2017....) importe moins que la capacité des opérateurs économiques nationaux à s'adapter aux conséquences de l'accession à l'organisation mondiale.

Des conséquences que d'aucuns, et notamment des experts, la centrale syndicale et le Parti des travailleurs, ont considérées de manière récurrente comme néfastes, exprimant des craintes sur l'économie et la production domestique.

Or, le ministre du Commerce n'a eu cesse de stigmatiser les opposants à l'adhésion, s'interrogeant récemment sur le pourquoi de leur «peur» et assurant que l'économie nationale «n'allait pas s'effondrer».

Comme il considérait que l'Algérie ne peut rester en marge de la mondialisation, étant le seul pays au monde qui n'est pas encore membre de cette organisation. Or, dans la mesure où «plus nous temporisons, plus les conditions d'adhésion seront difficiles», relevait-il, Amara Benyounès appelait à accélérer le processus d'accession, tout en réfutant tout bradage de l'économie nationale.

Photo : Samir Sid

Divergences entre Sellal et Amara Benyounès.

Or, les approch0es du ministre du Commerce et du Premier ministre semblent divergentes, exprimant des nuances qui démontrent l'absence de vision commune. Cafouillage au sein de l'exécutif ?

C. B.

Pourquoi le huis clos ?

La 17e rencontre tripartite (Gouvernement-Syndicat-Patronat) qui s'est tenue jeudi dernier à la Résidence El Mithak, s'est déroulée à huis clos.

Invités à écouter le discours d'ouverture du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, les médias ont été invités par la suite à quitter la salle et à attendre la fin des travaux qui ont duré près de cinq heures. Un huis-clos inhabituel dans la mesure où les précédentes tripartites étaient ouvertes à la presse.

Un huis-clos également incompréhensible, d'autant que l'ordre du jour ne devait pas susciter de vives divergences et que l'ensemble des participants affichaient une appréciation positive des décisions prises et évoquaient une évaluation positive des recommandations de la 16e tripartite, tenue le 23 février dernier.

C. B.

LA 17e TRIPARTITE MET EN ŒUVRE L'ABROGATION DU 87-BIS

4 millions de travailleurs seront augmentés dès le début 2015

Quelque quatre millions de travailleurs du secteur public et privé, des basses catégories, verront leurs salaires augmenter dès le 1er janvier 2015, suite à l'abrogation de l'article 87-bis, et les autres travailleurs seront concernés progressivement.

L'article 87-bis de la loi 90-11 relative aux relations de travail «est effectivement, définitivement abrogé», relevait jeudi le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA).

A l'issue de la 17e rencontre tripartite (Gouvernement-Syndicat-Patronat), tenue à la Résidence El Mithak, Abdelmadjid Sidi-Saïd qui a salué la décision du président de la République d'abroger cet article et qui s'inscrit selon lui dans la perspective d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs et de «redonner» vie à la production nationale, a précisé que le dossier du 87-bis est «clos».

Rappelons que l'article 87-bis dispose que le salaire national minimum garanti (SNMG) comprend le salaire de base, les indemnités et les primes, à l'exclusion des indemnités versées au titre de remboursement de frais engagés par le travailleur. Or, l'abrogation de cet article que la 17e tripartite a actée impliquera donc une augmentation salariale, assure-t-on.

Qui sera concerné par cette revalorisation salariale ? Les travailleurs des basses catégories de la Fonction publique et des secteurs économiques public et privé en premier lieu. Soit quelque 4 millions de travailleurs (1,2 million de fonctionnaires et 2 à 3 millions de travailleurs du secteur économique), avancera Abdelmadjid Sidi-Saïd.

Ces travailleurs seront immédiatement concernés dès l'entrée en vigueur de la loi de finances 2015 qui entérine justement l'abrogation.

En cas de «retard», le secrétaire général de l'UGTA a tenu à préciser que l'augmentation salariale sera appliquée avec «rétroactivité» à partir du 1er janvier 2015. Néanmoins, la revalorisation salariale concernera «progressivement» l'ensemble des travailleurs à l'échelle nationale, assurera Sidi-Saïd.

A ce propos, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, avait, lors de l'ouverture de la 17e tripartite, considéré que l'abrogation «concernera en premier lieu la classe défavorisée» tandis que les «autres classes seront touchées progressivement, pour ne pas impacter négativement sur le budget de fonctionnement de l'Etat et l'économie nationale». Ce faisant, l'abrogation de l'article 87-bis implique la redéfinition du nouveau SNMG qui se fera «sereinement» entre les partenaires sociaux sur la base du nouveau code du travail, indiquera Sidi-Saïd.

Photo : Samir Sid

Sidi Saïd assure que le nouveau SNMG se fera sereinement.

Ce que le ministre des Finances, Mohamed Djellab, avait également évoqué, à l'issue de la rencontre, en affirmant que la définition du nouvel article «se fera par voie réglementaire à l'issue d'un débat avec les partenaires».

Un débat que l'on annonce pour les prochains jours, voire les semaines prochaines et qui s'inscrit dans le contexte de la révision du Code du travail.

Notons ainsi que le contenu du nouveau SNMG ainsi que les répercussions financières de la revalorisation salariale attendue restent à connaître.

Cela même si le président de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Habib Yousfi, avait salué la décision et minimisé l'impact de cette revalorisation sur les travailleurs du secteur privé, une masse moindre par rapport à celle du secteur public.

Rappelons également que l'abrogation de l'article 87-bis, ainsi actée et mise en oeuvre, figure parmi les dispositions du projet de loi de finances 2015 qui est en voie d'être soumise à l'examen des deux Chambres du Parlement et devrait être promulguée avant la fin de l'année.

C. B.

La tripartite entérine la relance du crédit à la consommation

La 17e rencontre tripartite a entériné le rétablissement du crédit à la consommation pour l'acquisition de biens par les ménages et la promotion de la production nationale. Il s'agira, ce faisant, de mettre en œuvre le dispositif réglementaire régissant ce type de crédit pour le début de l'année 2015, indiquent les participants à cette rencontre. Outre la double nécessité de définir le niveau d'intégration exigible pour les produits dits locaux et d'achever la modernisation de la centrale des risques de ménages et entreprises, relevant de la Banque d'Algérie.

C. B.

MISE EN ŒUVRE DU PACTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE CROISSANCE

Bouchouareb évoque une évaluation positive

L'évaluation de la mise en œuvre du pacte national économique et social de croissance, signé le 23 février 2014 entre les partenaires sociaux, est «positive».

C'est ce que le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, relevait jeudi lors de la 17e rencontre tripartite (gouvernement-syndicat-patronat) et durant laquelle un comité de suivi a présenté un bilan de la mise en œuvre dudit pacte. Ainsi, le comité de suivi s'est penché, depuis son installation en mars dernier, sur plusieurs thématiques «prioritaires» liées au développement de l'entreprise, à l'encouragement de l'investissement et au climat social, indique le ministre de l'Industrie et des Mines. Le comité qui a tenu une dizaine de sessions a ainsi examiné cinq axes fixés dans le document du pacte, jugés «prioritaires» en raison de leur impact direct sur l'activité de l'entreprise, précise M. Bouchouareb. Au chapitre de l'amélioration du climat des affaires et de l'environnement de l'entreprise, M. Bouchouareb a affirmé que plusieurs actions ont ainsi été engagées par le gouvernement, à l'effet d'alléger les procédures, de réduire les délais et de diminuer les coûts liés à l'acte d'investir.

Ces actions ont été menées en s'appuyant sur les indicateurs de création d'entreprises, d'obtention du permis de construire, de raccordement aux réseaux électriques, de transfert de propriété, d'obtention de prêts, de protection des investisseurs, de paiement des impôts, du commerce transfrontalier, de l'exécution des contrats et du règlement de l'insolvabilité, détaillera-t-il. «Il est important de souligner que ces efforts seront poursuivis et consolidés davantage par d'autres mesures à l'effet de combler les insuffisances et de prendre en charge les préoccupations, encore réelles, des opérateurs et des investisseurs dans une vision cohérente et mieux adaptée, telles que arrêtées dans le plan d'action du gouvernement», fera remarquer Abdesselam Bouchouareb. Il s'agit notamment de l'adaptation du cadre légal régissant l'investissement, de la modernisation de l'organisation et du fonctionnement de l'Agence nationale du développement de l'investissement (Andi) et des guichets uniques décentralisés (GUD), de l'extension et de la modernisation du secteur productif, à travers le renforcement et la modernisation des dispositifs d'appui aux PME ainsi que la réorganisation du secteur public marchand. En fait, «des engagements concrets, chiffrés et des échéances ont été déterminées», indique l'un des membres de ce comité de suivi, Salah-Eddine Abdessemed, vice-président du Forum des chefs d'entreprise (FCE), évoquant lui aussi une évaluation positive, une implication efficiente de tous les intervenants...

C. B.